



## AVIS D'OPPORTUNITÉ

### *Enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie*

---

*Type d'opportunité* : renouvellement

*Périodicité* : mensuelle

*Émetteur* : Insee, direction des études et synthèses économiques.

Au cours de sa réunion du 30 mai 2013, l'inter-formation Statistiques d'entreprises a examiné l'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie.

Cette enquête doit permettre de fournir des informations précoces sur l'évolution de l'activité, la demande et les capacités de production dans l'industrie, à des fins de diagnostic conjoncturel et de prévision à court terme de la conjoncture industrielle, tant sur le plan national qu'euro-péen.

L'enquête mensuelle de conjoncture dans l'industrie a pour objet de transcrire l'opinion des industriels sur leur activité récente et sur leurs perspectives d'activité. Cette opinion est retracée au moyen du suivi de la production elle-même et de variables qui lui sont liées, telles que les carnets de commandes, la demande étrangère et les stocks. L'enquête permet de connaître la tendance de l'activité de chaque secteur industriel couvert, mais également les explications de cette tendance, ce qui est fondamental si on veut essayer d'en anticiper les évolutions dans un futur proche.

L'enquête est réalisée tous les mois en France métropolitaine auprès de 4 000 entreprises industrielles de plus de 20 salariés. Toutes les entreprises d'au moins 500 salariés ou 150 millions d'euros de chiffre d'affaires sont interrogées.

La collecte s'effectue par voie postale et par internet sur une période qui s'étend de la fin du mois précédant le mois de l'enquête à la fin du mois de l'enquête.

La diffusion des résultats s'effectue notamment par le biais d'une publication dans la collection *Informations Rapides* de l'Insee, mise en ligne sur le site internet de l'Insee. Ils sont analysés dans les *Notes et Points de conjoncture*. Les séries de l'enquête (séries brutes et séries corrigées des variations saisonnières) sont librement accessibles sur le site internet de l'Insee depuis la Banque de Données Macro-économiques (*BDM*).

Le Président, après avoir entendu la commission, émet un **avis d'opportunité favorable** à cette enquête. **L'opportunité est accordée pour cinq ans** à compter de l'année suivant celle de délivrance de l'avis d'opportunité.